

**REGLEMENT COMPLET**  
**« Paroles de fans »**  
**L 2014-29**

**1) OBJET DU REGLEMENT**

À compter du 01/09/2014 (10 heures) et jusqu'au 16/09/2014 (12 heures), France Loisirs, SAS au capital de 6.186.400 € identifiée sous le numéro 702 019 902 RCS Paris, dont le siège social est situé 123 boulevard de Grenelle 75015 Paris, organise un jeu sans obligation d'achat intitulé « Paroles de fans » sur sa page Facebook : <https://www.facebook.com/franceloisirs>.

**2) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à tous les internautes majeurs disposant d'une adresse de résidence en France métropolitaine (Corse comprise) et Outre-Mer et disposant d'un compte Facebook. Ne pourront participer les membres du personnel (et leur famille) exerçant une activité au sein des sociétés distributrices ou organisatrices (Groupe France Loisirs).

Il ne sera admis qu'une seule participation par foyer (même adresse). En cas de participation frauduleuse, celle-ci sera annulée et France Loisirs se réserve le droit d'entamer des poursuites pénales.

**3) MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour participer il suffit :

- de cliquer sur « j'aime » sur la page Facebook de France Loisirs <https://www.facebook.com/franceloisirs>.
- de jouer en choisissant une des 3 questions proposées dans le cadre du jeu «Paroles de fans», en suivant les instructions portées sur la page Facebook de France Loisirs <https://www.facebook.com/franceloisirs>, avant le 16/09/2014 à 12 heures.

**4) DETERMINATION DES GAGNANTS**

Un tirage au sort aura lieu le 16/09/2014 à 15 heures et déterminera 10 gagnants et 3 suppléants parmi tous les participants ayant choisit l'une des trois questions proposées dans le cadre du jeu.

Le tirage au sort s'effectuera sous le contrôle d'un huissier de la SCP Dominique Vermuse, huissiers de justice à Lens (62) – 16 rue des 523 Déportés Juifs.

**5) DOTATIONS**

Ce jeu est doté des prix suivants :

Les 10 gagnants recevront chacun un exemplaire du roman « N'oublier jamais » de Michel Bussi, d'une valeur unitaire et commerciale de 21.90 € (504 pages, couverture souple).

## **6) PUBLICATION DES RESULTATS**

France Loisirs enverra un message privé aux gagnants au plus tard le 20/09/2014. Les gagnants doivent répondre dans un délai de 15 jours à compter de la réception du message privé envoyé par France Loisirs. En l'absence de réponse du gagnant dans ce délai, France Loisirs contactera le suppléant. En cas de non réponse sous 15 jours, les prix seront remis à la libre disposition des organisateurs.

Le prix sera livré sans frais à l'adresse précisée par le gagnant dans sa réponse au message privé.

Le prix gagné ne pourra faire l'objet d'aucun échange, ni être cédé à une tierce personne et aucune contrepartie monétaire ne pourra être accordée. Toutefois, en cas d'indisponibilité du prix, France Loisirs se réserve le droit d'offrir au gagnant d'autres prix d'une valeur équivalente.

France Loisirs n'est pas responsable si les coordonnées du gagnant sont erronées. Dans ce cas, il n'appartient pas à France Loisirs de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible qui ne recevra pas son prix ni aucun dédommagement ou indemnité.

## **7) TEMOIGNAGE**

Afin de servir de témoignage, le gagnant accepte par avance la publication éventuelle par France Loisirs de son nom, adresse (département) et photographie, ainsi que de son témoignage écrit ou oral sur tous supports graphiques, d'enregistrement magnétique, électronique, optique ou numérique (notamment site Web) pour une durée de deux ans sauf opposition adressée par écrit à France Loisirs dans les 5 jours suivants la réception de son prix.

## **8) DEPOT DU REGLEMENT ET RESPONSABILITE**

Le règlement complet du jeu sera déposé auprès d'un huissier de la SCP Dominique Vermuse – 16 rue des 523 Déportés Juifs – 62 Lens.

Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande en écrivant à France Loisirs – Jeu L2014-29 « Paroles de fans » Vepex 5000 (frais de timbre remboursés au tarif lent) étant précisé que le règlement sera aussi disponible gratuitement sur la page Facebook de France Loisirs.

La participation à cette opération implique l'acceptation totale de ce règlement. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

France Loisirs ne saurait être tenue pour responsable si par suite de cas de force majeure ou d'évènement imprévu ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être annulé, reporté, modifié ou prolongé. Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par France Loisirs dont les décisions seront sans appel.

France Loisirs n'est pas responsable en cas :

- d'intervention malveillante
- de problèmes de liaison téléphonique
- de problèmes de matériel ou logiciel,
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique,
- de force majeure,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et technique du jeu est perturbé par intervention humaine non autorisée ou toute autre cause échappant à France Loisirs, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. En aucun cas la responsabilité de France Loisirs ne pourra être retenue en cas de problème d'acheminement du lot gagné ou de perte de courrier postal ou électronique.

## **9) FRAIS DE PARTICIPATION**

Les frais engagés pour la participation au jeu seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier à France Loisirs – Jeu L2014-29 « Paroles de Fans » Vepex 5000 - 62070 ARRAS CEDEX 9. (Frais de timbre remboursés sur demande au tarif lent). Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte.

Toute demande de remboursement devra être envoyée dans les 10 jours suivant la participation et comporter, dès leur disponibilité, les documents exigés sur la base suivante.

Afin de bénéficier des remboursements de sa participation, le participant devra joindre à sa demande, dès la disponibilité des documents concernés :

- son nom, son prénom, son adresse postale et son adresse électronique
- une photocopie de sa carte d'identité
- la date et l'heure de sa participation
- dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au Site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au Jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

## **10) INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le

concernant en écrivant à l'adresse suivante : France Loisirs – Jeu L2014-29  
« Paroles de fans » Vepex 5000 – 62070 ARRAS CEDEX 9

**EXTRAIT DE REGLEMENT**  
**« Paroles de fans »**  
**L 2014-29**

Jeu gratuit sans obligation d'achat organisé du 01/09/2014 (10h) au 16/09/2014 (12h) sur la page facebook de France Loisirs <https://www.facebook.com/franceloisirs>. Pour participer : cliquer sur « j'aime » sur la page Facebook de France Loisirs et choisir l'une des 3 questions proposées en suivant les instructions. Les 10 gagnants et leurs 3 suppléants seront tirés au sort le 16/09/2014 à 15h sous le contrôle d'un huissier de la SCP Dominique Vermuse, huissiers de justice associés à Lens (62) – 16 rue des 523 Déportés Juifs et remportent chacun un roman de Michel Bussi « N'oublier jamais » d'une valeur commerciale de 21.90€. Le règlement complet du jeu est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (remboursement frais de timbre au tarif lent) en écrivant à France Loisirs – Jeu L2014-29 « Paroles de Fans » » Vepex 5000 – 62070 ARRAS CEDEX 9 et également disponible sur la page Facebook. Le règlement est déposé auprès de la SCP Dominique Vermuse huissiers de justice associés, 16, rue des 528 déportés juifs – BP 135- LENS (62300).